

---

## Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie) No 39 bis

---

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie :

Zone de conservation de Ngorongoro

Lieu :

District de Ngorongoro,  
Région d'Arusha  
République-Unie de Tanzanie

Brève description :

La zone de conservation de Ngorongoro s'étend sur de vastes étendues de prairies, de brousses et de forêts d'altitude. S'élevant au nord-ouest des plaines du parc national du Serengeti, elle s'étend au-delà de l'énorme cratère du Ngorongoro jusqu'au bras Est de la vallée du Grand Rift.

La zone a livré un ensemble exceptionnel de données sur la paléobiologie humaine, le comportement, les paléo-environnements et l'évolution depuis le Pliocène, sur une période de près de quatre millions d'années. On trouve des empreintes de pas fossilisées d'hominins à Laetoli, une séquence d'espèces d'hominins marquant l'évolution dans les gorges d'Olduvai, allant des *Australopithecus* tels que *Zinjanthropus boisei* jusqu'à la lignée *Homo* qui comprend *Homo habilis*, *Homo erectus* et *Homo sapiens*. On trouve également une forme ancienne d'*Homo sapiens* au lac Ndutu et, dans le cratère du Ngorongoro, des restes qui illustrent le développement de la technologie de la pierre taillée et la transition vers l'utilisation du fer. Des traces physiques des points de référence les plus importants de l'évolution de l'homme ont donc été trouvées au Ngorongoro.

Dans la partie centrale de la zone de conservation vit le peuple masai. À l'origine peuple de pasteurs ayant migré du Kenya au Serengeti au début des années 1800, ils ont été déplacés dans cette zone au moment de la création de la réserve animale du Serengeti en 1959, et vivent aujourd'hui comme agro-pasteurs, principalement installés dans des villages permanents.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un site.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

(janvier 2008), paragraphe 47, c'est aussi en partie un *paysage culturel*.

### 1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 28 janvier 2009

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 2004

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 27 janvier 2009

Antécédents : Il s'agit d'une re-soumission, sur la base de critères culturels, de la zone de conservation de Ngorongoro inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (vii), (viii), (ix) et (x) lors de la 3e session du Comité du patrimoine mondial (Louxor, 1979).

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur la gestion du patrimoine archéologique et sur les paysages culturels ; ainsi que plusieurs anthropologues.

Des commentaires sur l'évaluation de cette re-soumission de proposition d'inscription ont été reçus de l'UICN le 18 février 2010 concernant les points suivants :

- Problèmes d'état de conservation existants non abordés dans la proposition d'inscription
- Pastoralisme masai
- Gouvernance et gestion efficace
- Rapport entre la valeur culturelle proposée pour inscription et les critères naturels

Ces informations ont été considérées avec attention par l'ICOMOS au cours de ses discussions et de l'adoption d'une recommandation finale en mars 2010. L'UICN a également revu la présentation de ses commentaires tels que intégrés par l'ICOMOS dans cette évaluation.

Littérature consultée (sélection) :

Braun, D.R., M.J. Rogers, M.J., Harris, J.W.K., Walker, S.J., "Landscape-scale variation in hominin tool use: Evidence from the Developed Oldowan" *Journal of Human Evolution* 55, 1053–1063, 2008.

Blumenshine, R.J., Prassack, K.A., Kreger, C.D., Pante, M.C., "Carnivore tooth-marks, microbial bioerosion, and the invalidation of Domínguez-Rodrigo and Barba's (2006) test of Oldowan hominin scavenging behavior." *Journal of Human Evolution* 53, 420-426, 2007.

Domínguez-Rodrigo, M., Barba, R., New estimates of tooth marks and percussion marks from FLK Zinj, Les gorges d'Olduvai (Tanzania): the carnivore-hominid-carnivore hypothesis falsified. *Journal of Human Evolution* 50, 170-194, 2006.

Dominguez-Rodrigo, M., Barba, R., "Five more arguments to invalidate the passive scavenging version of the carnivore-hominid-carnivore model: a reply to Blumenschine et al. (2007a)", *Journal of Human Evolution* 53, 427-433, 2007.

Dominguez-Rodrigo, M., Barba, R., Egeland C., *Deconstructing Olduvai: a taphonomic study of the Bed I sites*, Dordrecht: Springer, 2007.

Egeland, C., Dominguez-Rodrigo, M., "Taphonomic perspectives on hominid site use and foraging strategies during Bed II times at Olduvai Gorge, Tanzania", *Journal of Human Evolution* 55, 1031-1052, 2008.

Wood, B., and Richmond, B.G., "Human evolution: taxonomy and paleobiology", *Journal of Anatomy* 196, pp. 19-60, 2000.

L'ICOMOS a examiné la documentation complète relative à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et au suivi de la zone de conservation de Ngorongoro en tant que bien naturel.

*Mission d'évaluation technique* : Une mission conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 3 au 11 octobre 2009.

*Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie* : Le 6 janvier 2010, l'ICOMOS a écrit à l'État partie pour lui demander des informations complémentaires sur les constructions envisagées à Laetoli associées à l'ouverture du site des empreintes fossiles et sur la construction d'un monument sur le site *Zinjanthropus* dans les gorges d'Olduvai. Des informations complémentaires ont été fournies par l'État partie le 26 février 2010. L'analyse de ces informations est incluse dans la présente évaluation.

*Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS* : 17 mars 2010

## 2. LE BIEN

### **Description**

La zone de conservation de Ngorongoro couvre une superficie de 8292 km<sup>2</sup>. Des réserves animalières se trouvent à l'ouest, au nord et au nord-est : le bien est contigu au Parc national du Serengeti, aux zones animalières contrôlées de Loliondo, Natron et Mto Wa Mbo, et aux réserves animalières de Maswa Kamali, Maswa Mbono et Maswa Nord. L'ensemble de ces zones constitue le grand écosystème du Serengeti. Sur ses limites est et sud se trouvent des forêts en bordure du lac Eyasi de l'escarpement de la vallée du Rift. Au-delà vivent les communautés agricoles des districts de Karatu et Mbulu.

Dans la zone de conservation se trouve le spectaculaire cratère du Ngorongoro, le plus grand cratère volcanique effondré du monde, zone de pâturage encerclée de montagnes et, au nord-ouest, les gorges d'Olduvai, un profond ravin de 14 km.

La région est l'objet d'importantes fouilles archéologiques depuis 80 ans et a livré une longue séquence de traces de l'évolution humaine et de la dynamique homme-environnement sur une période de 4 millions d'années jusqu'au début de notre ère. Les deux sites principaux sont Laetoli, avec des empreintes de pas datant de 3,6 millions d'années, et les gorges d'Olduvai, avec sa séquence complète de fossiles humains et de traces matérielles remontant à 2 millions d'années. La découverte de *Zinjanthropus* et *Homo habilis* à Olduvai a captivé l'imagination du public dans le monde entier et c'est sans doute la découverte scientifique la plus importante réalisée en Tanzanie et dans l'Afrique de l'Est, qui a doublé la durée de l'histoire des ancêtres de l'homme et repoussé à des temps encore plus lointains l'association des hominiens à l'utilisation d'outils de pierre.

À ce jour, environ 95 restes d'hominiens représentant une diversité de genres et d'espèces ont été retrouvés sur les sites de Laetoli et des gorges d'Olduvai (au moins 20 spécimens sur le site de Laetoli et environ 75 sur le site des gorges d'Olduvai).

Les autres sites sont le lac Ndutu, l'abri sous roche de Nasera et le cratère du Ngorongoro qui fournissent des traces de la technologie du dernier âge de la pierre et de la transition vers l'âge du fer.

Globalement, le site proposé pour inscription serait susceptible de livrer beaucoup d'autres traces concernant l'émergence de l'homme anatomiquement moderne, du comportement moderne et de l'écologie humaine.

Dans la partie centrale de la zone de conservation se trouvent des villages du peuple masaï, qui autrefois était un peuple de pasteurs, et leurs vastes étendues de pâturages.

Les cinq sites archéologiques, le paysage archéologique global et le paysage pastoral masaï sont considérés séparément.

Les descriptions sont basées sur les éléments fournis dans le dossier de proposition d'inscription, mais étoffées par d'autres informations, car celles fournies dans le dossier sont parfois minimales et renferment peu d'études archéologiques ou ethnographiques. Ni description ni plans détaillés ne sont fournis quant à l'étendue précise des zones qui ont été fouillées ou étudiées. La littérature universitaire à laquelle il se réfère est incomplète, sinon univoque, en particulier concernant les gorges d'Olduvai. Les débats actuels sur la taphonomie et la nature des gisements, qu'ils soient amas d'hominiens ou d'animaux carnivores, ne sont pas mentionnés. Ces débats sont pertinents, car ils renvoient à l'essence du paysage culturel qui est la base de la proposition d'inscription.

Concernant les Masaï, les descriptions des aspects culturels contenues dans le dossier de proposition

d'inscription ne s'appuient pas sur des références à des études ethnographiques ou à l'anthropologie socioculturelle historique ou contemporaine. Les déclarations affirmant que le paysage présente des traditions vivantes exceptionnelles et uniques ne sont pas étayées par des témoignages.

Les éléments principaux du bien sont décrits dans les chapitres suivants :

- *Laetoli*
- *Gorges d'Olduvai*
- *Lac Ndutu*
- *Abri sous roche de Nasera*
- *Cratère du Ngorongoro*
- *Paysage archéologique global*
- *Paysage pastoral masai*

#### *Laetoli*

Le site de Laetoli est isolé dans la partie centrale de la zone de conservation, à environ 40 kilomètres des gorges d'Olduvai. Le site de fossiles renferme des ressources paléontologiques et archéologiques. Des découvertes importantes d'hominien du Pliocène et du Pléistocène y ont été faites, en particulier vingt spécimens d'hominien dont le plus ancien est le spécimen du type *Australopithecus afarensis*.

Le site est mieux connu pour ses empreintes de pas fossiles d'hominien, décelables sur environ cinquante mètres d'un dépôt de cendres volcaniques. Les traces de pas sont celles de trois individus : un petit sur la gauche et un grand sur la droite, celles du troisième individu chevauchant celles du plus grand individu sur la droite. Toutes ces empreintes sont celles de l'*Australopithecus afarensis* à une époque où la bipédie en était à une phase décisive pour l'évolution de l'homme il y a environ 3,59 millions d'années. Les empreintes de pas ont été enfouies (voir Conservation ci-après).

#### *Gorges d'Olduvai*

Les gorges d'Olduvai comprennent de nombreux sites paléo-anthropologiques, mis au jour ou encore enfouis, qui présentent une séquence complète de fossiles humains et de traces matérielles remontant à 2 millions d'années. *Zinjanthropus*, découvert en 1959, fut le premier hominien découvert au monde dans des sédiments géologiques intacts et datés avec certitude à 1,75 million d'années par la méthode de datation potassium-argon. Il s'agissait à l'époque du plus ancien hominien de l'Est africain. Cette datation repoussait de beaucoup les limites de ce qu'avaient imaginé les scientifiques, doublant l'âge des ancêtres de l'homme.

Par la suite, une série complète d'anciens hominiens a été découverte.

D'une extrême importance furent les découvertes de la lignée *Homo*. *Homo habilis*, surnommé « homme

habile », fut le créateur et l'utilisateur des outils en pierre oldowayens et acheuléens. Grâce aux travaux des archéologues Louis et Mary Leakey, Olduvai a été le premier site à montrer l'évolution de la technologie humaine, de l'Oldowayen au néo-pastoralisme en passant par l'Acheuléen, le Paléolithique moyen et le Paléolithique supérieur, mettant en lumière l'ordre et l'époque de chaque transition technologique dans des contextes géologiques sûrs.

Les gisements les plus anciens d'Olduvai contiennent de riches ensembles d'outils de pierre de l'Oldowayen, la plus ancienne tradition technologique connue. Les objets en pierre étaient trouvés conjointement avec des os de grands mammifères. Cette observation a conduit les Leakey à interpréter les découvertes comme des « lieux de vie », des foyers sociaux où la nourriture était apportée pour être partagée. La découverte d'une main et d'un pied fossilisés a été déterminante dans l'établissement du lien des hominiens avec les outils et dans l'interprétation de l'évolution biologique humaine et le développement culturel.

Une grande variété de fossiles d'espèces n'appartenant pas aux hominiens a également été recueillie dans les gorges d'Olduvai. Parmi ceux-ci, des organismes existants et éteints.

Un musée-laboratoire pour le stockage et l'analyse des données accumulées lors des recherches a été construit à Olduvai.

#### *Lac Ndutu*

Les travaux de recherche au lac Ndutu, à 40 km au sud-ouest d'Olduvai, ont livré des restes d'un crâne daté d'entre 400 000 et 200 000 ans BP et représentant une forme archaïque d'*Homo sapiens*, probablement un descendant direct d'*Homo erectus* ou une branche d'un ancêtre commun de ce dernier. Le site du lac Ndutu illustre les derniers stades du développement biologique humain, en particulier la transition entre *Homo erectus* et l'homme anatomiquement moderne. Le site a également livré des outils de pierre du Paléolithique moyen, inconnus jusque-là dans la région.

#### *Abri sous roche de Nasera*

Dans cet abri, qui se trouve au nord du bien et dans les terres pastorales des Masai, ont été découverts des outils de pierre relevant des développements technologiques du Paléolithique moyen et du Paléolithique supérieur.

#### *Cratère du Ngorongoro*

Les tertres funéraires découverts dans le cratère du Ngorongoro illustrent les derniers stades du développement des technologies de la pierre et l'ultime transition vers la technologie du fer dans cette région. Ils révèlent que cette zone a été occupée par les hommes

vers 2 000 ans BP. Les tombes découvertes étaient associées à des pratiques rituelles.

### *Paysage archéologique global*

Le dossier de proposition d'inscription souligne l'importance du paysage archéologique global, car celui-ci est potentiellement riche en gisements de patrimoine culturel, et susceptible de révéler un grand nombre de nouveaux sites qui pourraient enrichir les connaissances et la compréhension de l'évolution technologique et biologique de l'homme mais aussi l'évolution des non-homininiens. Toutefois, aucun détail n'est fourni concernant la localisation de zones qui pourraient s'avérer plus riches.

### *Paysage pastoral masai*

Les Masai sont décrits dans le dossier de proposition d'inscription comme étant des pasteurs et des nomades qui se déplacent avec leurs animaux à la recherche de pâturages et de sources et ne consomment que le sang, le lait et la viande des animaux qu'ils élèvent. À l'époque de la constitution de la zone de conservation de Ngorongoro, les Masai étaient encore des pasteurs dont le nombre correspondait à la capacité d'accueil de la zone de conservation (voir Histoire ci-après). Aujourd'hui, leur nombre est beaucoup plus important (environ 64 000 personnes) et ils occupent des villages densément peuplés. Seul un petit nombre d'entre eux passent une partie de l'année dans les *bomas* (maisons traditionnelles avec enclos pour les animaux, protégées par des clôtures de branchages d'épineux), éparpillés dans la zone de conservation. De plus, ils ne vivent ni ne se déplacent plus à travers toute la zone de conservation. Le nombre et l'emplacement exact des villages et des *bomas* masai ne sont pas fournis.

Apparemment, les villages sont permanents, comme le montrent les types de structures (bâtiments en briques) et l'existence d'écoles et d'établissements de soins. Les Masai possèdent des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres et des ânes. L'État partie a informé la mission d'évaluation technique que les Masai ont récemment commencé l'élevage des chameaux, bien que cela ne soit pas traditionnel. L'agriculture joue aussi un rôle de plus en plus important pour le peuple masai en raison du manque de nourriture et de l'insuffisance des revenus dérivés de l'activité plus traditionnelle de l'élevage. Les communautés largement sédentarisées vivent aujourd'hui de l'agriculture aussi bien que de l'élevage.

Certaines parties du paysage sont associées à des pratiques rituelles telles que les dunes de sables mouvants (5 km au nord des gorges d'Olduvai), l'abri sous roche de Nasera et « *de nombreux autres lieux* ».

Il est aussi reconnu que les Masai jouent un rôle dans l'industrie du tourisme par la vente de produits artisanaux et les spectacles de danses traditionnelles destinés aux touristes.

Traditionnellement, les Masai faisaient de leurs jeunes hommes une classe de guerriers pour défendre le bétail et les pâturages contre les attaques des animaux sauvages, mais aussi contre les agriculteurs vivant aux alentours. Les Masai *Morani*, ou guerriers, étaient initiés après un entraînement qui durait jusqu'à huit ans dans des villages de garçons où l'on s'assurait qu'ils étaient assez courageux pour tuer un lion à la lance. Lorsqu'ils revenaient dans leur village, ils se mariaient. Les *Morani* portent leurs cheveux en longues nattes teintées d'argile rouge.

Aucune information n'a été fournie sur l'organisation des pâturages, sur les dispositions traditionnelles ou plus modernes concernant le pacage ou la gestion des troupeaux.

### **Histoire et développement**

Le dossier de proposition d'inscription ne donne d'informations historiques que concernant les sites archéologiques – aucune information n'est fournie sur l'histoire du paysage pastoral masai ou de la zone de conservation de Ngorongoro. L'histoire de l'association entre les Masai et la zone de conservation étant pertinente pour comprendre l'organisation actuelle, l'ICOMOS a ajouté quelques données sur l'histoire des Masai dans cette région et sur l'histoire du classement de la zone.

### *Sites archéologiques*

Les restes de fossiles d'homininiens dans les gorges d'Olduvai furent d'abord repérés en 1911 par le professeur Kattwinkel, un entomologiste allemand, alors qu'il observait les papillons. Sur ses recommandations, une expédition scientifique fut conduite par le professeur Hans Reck qui, en 1913-1914, trouva des spécimens de fossiles parmi lesquels des formes éteintes de grands mammifères.

En 1931, Louis Leakey, un savant britannique, a commencé des recherches à Olduvai. Il fit la découverte des plus vieux outils de pierre (complexe techno-industriel oldowayen) qui firent des gorges d'Olduvai un site type. En 1959, Mary Leakey fit la découverte de ce qui était à l'époque le plus ancien hominien d'Afrique de l'Est (*Zinjanthropus boisei*) surnommé « casse-noisette » – la première espèce d'ancien hominien (aujourd'hui subsumé sous le genre *Paranthropus*) trouvée en dehors de l'Afrique du Sud.

La découverte du crâne de *Zinjanthropus boisei* (aujourd'hui subsumé sous le genre *Paranthropus*) fut considérée comme une étape majeure de l'histoire de la paléontologie, et renforça l'idée, mise en avant par Leakey et formulée à l'origine par Charles Darwin en 1871, que l'Afrique pouvait être considérée comme le « berceau de l'humanité » en démontrant comment les humains descendaient d'un « ancêtre singe ».

Les découvertes suscitèrent un élan d'intérêt pour la paléontologie en Afrique de l'Est.

En 1960, des recherches dans le même sens livrèrent le premier *Homo habilis*. Cette espèce devint le spécimen type (holotype) du genre *Homo*. Du point de vue de sa morphologie et de sa morphométrie, cet hominien au cerveau volumineux était la première espèce décrite comme ancêtre direct des hominiens, y compris de l'homme moderne (*Homo sapiens*).

Des recherches furent menées à la fin des années 1980 par des équipes de scientifiques tanzaniens et américains, sous l'égide de l'Institut des origines des hominiens dirigé par Donald Johanson. Depuis 1990, un projet de recherche paléoanthropologique est en cours dans les gorges d'Olduvai (projet OLAP « paysage paléoanthropologique d'Olduvai ») codirigé par l'université de Rutgers (États-Unis) et l'université de Dar es Salaam (Tanzanie).

Une partie du matériel mis au jour est stockée à Olduvai, et la majeure partie se trouve au Musée national du Kenya.

Laetoli a d'abord été étudié par l'entomologiste allemand Kohl Larsen dans les années 1920 mais a livré peu de fossiles. C'est en 1974 qu'une équipe conduite par le Dr Mary Leakey fit la découverte des empreintes de pas d'hominien, et des fouilles furent menées en 1978-1979. De même, en 1974 les restes d'un hominien ont été découverts, que l'on considère être associés aux empreintes de pas.

Les recherches effectuées au lac Ndutu, qui ont livré des restes du crâne humain de Ndutu se sont déroulées en 1973. Bien que les archéologues ne soient pas identifiés, ils sont connus sous le nom de A. A. Mturi.

L'abri sous roche de Nasera a été étudié par Michael Mehlman – aucune date n'est donnée.

Les tertres funéraires du cratère du Ngorongoro ont d'abord été décelés par un éleveur de bétail, Siedentopf, et son assistant, Rothe. Les ressources ont ensuite été étudiées par le professeur Hans Reck en 1913 et le Dr Arning en 1915.

#### *Paysage pastoral masai*

Aucune des informations suivantes n'est incluse dans le dossier de proposition d'inscription. Les Masai ont migré vers le sud, en provenance du nord de l'Afrique, probablement de la région de la vallée du Nil au Soudan, au nord-ouest du lac Turkana, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, avant de s'établir dans l'est de l'Afrique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils se déployèrent rapidement à travers la vallée du Rift, attirés par les herbages fertiles pour leur bétail, et atteignirent leur territoire actuel du Kenya et de la Tanzanie entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, où ils étaient craints et renommés en tant que guerriers.

À partir de 1830, l'unité masai se désintégra dans une succession de guerres entre les différents clans, essentiellement déclenchées au sujet des pâturages et du bétail, qui entraînèrent des pertes de territoire au profit de leurs voisins. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, leurs voisins et colons britanniques les déplacèrent des riches terres du centre de la vallée du Rift – la région entre le lac Victoria et le mont Kenya. Le tristement célèbre accord signé en 1904 entre les Masai et le pouvoir colonial avait effectivement amputé leur territoire des deux tiers. Une vague suivante de déplacement forcé survenue en 1911-1913 confina les Masai dans des réserves lointaines du sud du Kenya et de la Tanzanie.

La zone de conservation de Ngorongoro fut créée en 1959 comme une partie distincte du parc national du Serengeti. Les Masai furent autorisés à y vivre mais furent exclus du parc national. Les anciens masai qui avaient accepté cet accord dirent par la suite qu'ils ne savaient ce qu'ils avaient signé. Auparavant, des experts de la faune et de la flore et des paléontologues, notamment Louis Leakey et Bernard Grzimek (auteur de *Serengeti ne doit pas mourir*), avaient fait campagne pour éloigner les Masai de la zone du Serengeti/Ngorongoro et faire de cet espace un parc national naturel.

Après l'indépendance, le tourisme se développa autour de l'observation des animaux à partir des lodges et hôtels de brousse du Serengeti et du Ngorongoro. Dans les années 1990, lorsque ce type de tourisme commença à générer de forts revenus, il y eut des pressions pour agrandir les réserves animalières. Les réserves Ikorongo et Grameti se greffèrent à la frontière ouest du Serengeti et les habitants furent une fois de plus déplacés. Depuis lors, des efforts ont été faits pour créer une zone de conservation de la faune et de la flore au nord du Serengeti ; les Masai déposèrent une plainte devant la Commission des droits de l'homme de Tanzanie.

Dans la zone de conservation de Ngorongoro, la population masai a augmenté, passant d'environ 10 000 dans les années 1960 à 60 000 aujourd'hui. On a tenté d'interdire l'agriculture dans la zone à partir de 1975. En 1992, le gouvernement a indiqué que le Ngorongoro était dédié à la nature et les Masai ont été encouragés à se déplacer. En 2003, 200 familles ont été expulsées en tant qu'immigrants illégaux. Les Masai sont actuellement installés uniquement dans une partie de la zone proposée pour inscription (en dépit du fait que l'accord de 1959 les autorisait à vivre dans la totalité de la zone).

### **3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ**

#### **Analyse comparative**

L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription n'aborde pas la question du paysage

pastoral masaï. Il ne traite que du patrimoine archéologique et paléoanthropologique.

L'analyse compare le bien avec les sites inscrits suivants : Basse vallée de l'Aouache, Éthiopie (1980, critères (ii), (iii) et (iv)), Basse vallée de l'Omo, Éthiopie (1980, critères (iii) et (iv)), Parcs nationaux du lac Turkana, Kenya (1997, critères (viii) et (x)), Sites des hominiens fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et des environs, Afrique du Sud (1999, critères (iii) et (vi)), et conclut qu'il a de nombreux points de ressemblance avec eux. Cela semble être une mauvaise compréhension de l'objectif de l'analyse comparative qui est de prouver qu'il n'existe pas de bien similaire déjà inscrit sur la Liste.

L'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription fournit des comparaisons pour des sites individuels faisant partie du bien. Dans cette démarche, l'analyse est généralement exacte, bien que parfois le caractère unique des sites individuels soit exagéré et présenté avec une certitude qui ne reflète pas le niveau du débat universitaire associé aux découvertes. Il est dit que Laetoli est le seul site présentant des traces de bipédie habituelle à partir de 3,59 millions d'années BP. Formulée de cette manière, cette déclaration est incorrecte. Laetoli est unique par la piste d'empreintes de pas. Il existe des témoignages ostéologiques de bipédie sur d'autres sites, par exemple en pays afar.

Les découvertes faites au lac Ndutu sont sans aucun doute surestimées. Des matériels datant aussi du Paléolithique moyen ont été découverts, par exemple à Mwanganda au Malawi, et en Afrique du Sud. De plus, plusieurs spécimens archaïques d'*Homo sapiens* et d'*Homo heidelbergensis* ont été découverts en Afrique. Le crâne de Ndutu doit être replacé dans ce contexte.

L'analyse comparative met l'accent sur les traces fossiles au détriment des outils de pierre. Par exemple, la tradition pré-Oldowayenne n'est pas abordée.

De plus, l'importance de l'abri sous roche de Nasera et des tombes du Ngorongoro, pris individuellement, a été exagérée. Il existe de nombreux abris du Paléolithique moyen en Afrique de l'Est et du Sud, de même que des tombes datant de 2 000 ans BP. Le lac Ndutu et l'abri sous roche de Nasera complètent cependant la séquence de l'évolution humaine dans la zone de conservation de Ngorongoro avec des traces culturelles matérielles et de comportement de la fin du Pléistocène et de l'Holocène. Dire que les tombes du Ngorongoro prouvent que les « habitants aimaient leurs morts » et « respectaient des pratiques rituelles » il y a 2 000 ans est une évidence, car il existe déjà des témoignages de tels comportements dès le Paléolithique moyen. Bien qu'intéressantes par elles-mêmes, ces tombes ne sont pas particulièrement pertinentes concernant l'évolution humaine et le comportement de l'homme moderne.

L'ICOMOS considère qu'il aurait fallu faire des comparaisons entre l'ensemble des sites de la zone de

conservation de Ngorongoro et d'autres biens inscrits sur la Liste. Ainsi, il aurait été clair que, bien que les sites pris individuellement soient comparables à d'autres, l'ensemble des sites du Ngorongoro n'a pas d'équivalent dans la Liste, car ils représentent un jalon important dans notre compréhension de l'évolution humaine.

La deuxième partie de l'analyse comparative devrait s'appliquer à des comparaisons qui montrent que la zone de conservation est inégalée par d'autres sites qui pourraient être proposés pour la valeur globale de l'ensemble complet des sites dans un paysage qui a la capacité de produire des traces supplémentaires. L'ICOMOS considère que, bien que cela n'ait pas été entrepris, de telles comparaisons seraient souhaitables, même en tenant compte du niveau de débat sur la manière d'interpréter les découvertes.

Une partie sur les Masaï aurait dû être intégrée dans l'analyse comparative, car ils font partie de la proposition d'inscription en tant que « civilisation vivante ». Du point de vue linguistique, les Masaï sont classés parmi les peuples parlant une langue nilotique de l'Est. La plupart des communautés parlant une langue nilotique, que ce soit de l'Est ou du Sud, ont eu ou ont encore une économie de subsistance pastorale. Des exemples de telles communautés au Kenya et en Tanzanie sont les Barabaig, les Nandi, les Suk, les Lokop/Samburu et les Kipsigi, pour en citer quelques-uns. De plus, il existe de nombreuses communautés pastorales en Tanzanie et au Soudan qui parlent des langues d'origines différentes, comme les Turkana, les Rendille, les Nuer et les Somali. En dépit des différences culturelles et régionales, tous ces groupes partagent, de manière diverses et à des degrés divers, un grand nombre de caractéristiques culturelles qui, dans le dossier de proposition d'inscription, sont implicitement attribuées aux seuls Masaï. De nombreuses sociétés pastorales ont un sens aigu de l'identité culturelle et du conservatisme, des classes d'âges de guerriers, un usage intense des plantes, le dégoût pour la viande de gibier, etc. Les Masaï, bien que très intéressants du point de vue de leurs traditions culturelles, ne sont pas, par conséquent, selon l'ICOMOS, un témoignage unique ou exceptionnel de ces traditions pastorales. De plus, ils ne sont pas restreints à la zone de conservation et comprennent des groupes voisins en Tanzanie et au Kenya.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative présentée dans le dossier de proposition d'inscription ne justifie pas d'envisager d'inscrire ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, l'ICOMOS considère que, sur la base des traces considérables disponibles sur les sites paléo-archéologiques, on peut affirmer qu'un ensemble de sites similaires n'est pas représenté sur la Liste, et qu'un ensemble similaire n'est pas davantage susceptible d'être inscrit à l'avenir sur la base de ce qui est actuellement connu par les fouilles, en termes de capacité de ces fouilles à représenter un jalon dans notre connaissance du développement humain.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative complétée par la masse d'informations concernant les sites paléo-archéologiques justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères culturels. Cependant, l'ICOMOS ne considère pas que les témoignages disponibles concernant les traditions culturelles masai, quant à leur interaction avec le paysage, justifient d'envisager leur inscription sur la Liste.

### **Justification de la valeur universelle exceptionnelle**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'ancienneté et la qualité des matériels culturels qui ont été découverts dans la zone contribuent considérablement à la connaissance de l'évolution des hominiens anciens jusqu'aux hommes anatomiquement modernes et des changements technologiques associés de 4 millions d'années à nos jours.
- La diversité et la quantité de matériels et d'objets culturels est d'une très grande importance à la fois pour l'étude de l'évolution humaine localement et pour la compréhension de la tradition et de l'environnement dans l'ensemble de la vallée du Rift oriental s'étendant d'Israël jusqu'au Mozambique.
- La coexistence unique des animaux sauvages, des animaux domestiqués et des hommes dans le même environnement. La culture vivante masai dans son contexte naturel nourrit notre compréhension des modes de vie des hommes d'il y a des millions d'années.
- Un laboratoire naturel où la nature a préservé et préserve encore notre patrimoine.

L'ICOMOS considère que la première partie de cette justification, qui est liée à l'importance mondiale des restes d'hominiens, est appropriée. En effet, dès 1999, l'ICOMOS « attirait l'attention sur l'importance culturelle de ce site, qui contient un des sites les plus fameux de fossiles d'hominiens au monde, les gorges d'Olduvai, ainsi que le site plus récemment découvert de Laetoli ». Davantage d'informations auraient pu être fournies dans le dossier de proposition d'inscription pour étoffer et spécifier les idées du second point compte tenu de la richesse des publications de travaux scientifiques.

Quant au troisième point, l'idée que les Masai étaient notre connaissance des modes de vie du passé n'a été justifiée que de manière générale. De plus, les Masai ne sauraient être liés à des peuples ayant vécu avant eux dans cette zone dans la mesure où ils ont vraisemblablement migré dans cette région au début du XIXe siècle (bien qu'il y ait des témoignages que des pasteurs faisaient paître leurs troupeaux dans cette

région depuis deux mille ans). Les chapitres sur la coexistence d'animaux sauvages, d'animaux domestiques et d'hommes, et l'idée d'un laboratoire naturel qui préserve les objets culturels ne peuvent être directement liés à un critère culturel. Bien que le paysage pastoral masai soit proposé pour inscription pour ses associations pastorales et cérémonielles dans l'introduction du dossier de proposition d'inscription, ce point n'est pas repris dans la justification. L'ICOMOS ne considère pas que le paysage pastoral masai puisse être considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, de même qu'il ne répond pas aux conditions d'intégrité et d'authenticité – pour les raisons exposées ci-après.

### *Intégrité et authenticité*

Concernant ce chapitre, le dossier de proposition d'inscription ne prend en compte que l'authenticité et pas l'intégrité. L'ICOMOS a néanmoins étudié l'intégrité sur la base du matériel présenté dans le dossier de proposition d'inscription. L'examen de l'ICOMOS porte essentiellement sur la valeur culturelle potentielle du bien tel qu'il est présenté dans la re-soumission, et sans préjugé concernant les problèmes existants d'intégrité du bien tels qu'ils sont reconnus dans son inscription existante sur la base de critères naturels.

### Intégrité

Concernant les attributs nécessaires pour justifier la valeur universelle exceptionnelle sur la base de critères culturels (associés aux sites et au paysage paléo-archéologique), l'ICOMOS considère que la totalité de la zone de conservation renferme non seulement des vestiges connus, mais aussi des zones à fort potentiel archéo-anthropologique où des découvertes apparentées pourraient être faites.

Toutefois, l'intégrité des attributs spécifiques est, dans une certaine mesure, menacée. Ainsi les troupeaux des Masai traversent-ils les gorges d'Olduvai pour atteindre les points d'eau, favorisant l'érosion des gisements de fossiles ainsi que le piétinement et la destruction des découvertes de surface. Les plans d'architecture montrés à la mission d'expert concernant la construction d'un podium sur le site de fossiles *FLK-Zinjanthropus*, dans les gorges, pourraient représenter une menace pour l'un des plus importants sites archéologiques du Plio-Pléistocène connu du monde scientifique, car il semble que les constructions envisagées détruiraient le site, de même qu'elle compromettraient toute découverte future (voir Pressions dues au développement ci-après).

À Laetoli, des projets en cours prévoyant de rendre visible le site des empreintes de pas à l'intérieur d'un bâtiment d'exposition (voir Pressions dues au développement ci-après) pourraient représenter une menace sur l'intégrité du lieu.

L'abri sous roche de Nasera est à l'évidence négligé par l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro (NCAA) et la Division des antiquités. Les parois de l'abri sont couvertes de graffitis, dont certains recouvrent des gravures rupestres à demi-effacées. L'abri lui-même est actuellement utilisé par les Masaï pour parquer le bétail. Les gisements archéologiques des couches supérieures ont souffert du piétinement et du remaniement des sols. Ces menaces actuelles entraînent des détériorations et demeurent incontrôlées.

Concernant le paysage pastoral masaï, l'intégrité se mesure par l'existence, à l'intérieur des limites du bien, des attributs montrant leurs associations pastorales et cérémonielles avec le paysage. Or les Masaï présents dans la zone de conservation de Ngorongoro ne sauraient représenter les pasteurs masaï qui vivent sur une zone bien plus vaste vers le nord, au Kenya, car leur mode de vie dans la zone de conservation s'est significativement transformé en agro-pastoralisme en raison de la croissance de la population et d'autres facteurs. Aucun détail ni aucune justification n'ont été avancés pour montrer qu'un système pastoral viable existe encore ou même qu'il est encouragé. L'ICOMOS note l'examen en cours du pastoralisme masaï par rapport à la conservation des valeurs naturelles du bien.

#### Authenticité

L'authenticité est liée à la manière dont les attributs qui sont suggérés comme reflétant la valeur universelle traduisent véritablement cette valeur. Concernant les restes d'homininiens ainsi que les vestiges de l'âge de la pierre et de l'âge du fer, ce sont les sites mêmes où ces restes et vestiges ont été trouvés, ainsi que la zone plus vaste où des vestiges du même type pourraient être découverts, qui contribuent à la valeur. En général, l'ICOMOS considère que l'authenticité des sites de gisements de fossiles est incontestable. Toutefois, étant donné la nature de ces sites, le contexte des gisements doit rester inchangé (hormis les processus géologiques naturels).

Le dossier de proposition d'inscription ne contient pas d'informations suffisantes sur les sites pour délimiter leur étendue ou la zone d'intérêt archéologique, ni de garanties suffisantes en terme de moyens de gestion pour assurer qu'ils resteront intacts, qu'ils ne seront pas menacés par les visiteurs, des constructions ou le bétail. Par conséquent, leur authenticité est vulnérable.

Concernant le paysage pastoral masaï, l'authenticité est liée au degré de représentativité du paysage global quant à la tradition pastorale et au système cérémoniel des Masaï. L'ICOMOS considère que leur pastoralisme d'origine s'est transformé en agro-pastoralisme sous la pression de la croissance de la population et d'autres facteurs.

---

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies pour les sites et les paysages paléo-archéologiques, bien que les menaces

sur Laetoli et Olduvai, l'absence de délimitation appropriée pour la plupart des sites et des zones d'intérêt archéologique et la nécessité d'assurer une meilleure conservation, gestion et protection de chacun des sites signifie que l'intégrité et l'authenticité sont extrêmement vulnérables. L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont pas remplies actuellement pour le paysage pastoral masaï.

---

#### Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (iv).

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien est constitué de sites paléo-archéologiques d'une valeur universelle exceptionnelle qui ont livré des œuvres de la nature et de l'homme et qui sont susceptibles de livrer d'autres informations sur l'évolution de l'homme, des animaux et de la faune tout en offrant une terre pour le peuple masaï, son bétail et sa culture.

L'ICOMOS considère que, le bien étant constitué de plusieurs lieux et sites archéologiques qui ont produit des découvertes dont la datation s'échelonne sur une période de 4 millions d'années de l'histoire de l'homme et des hominiens, il serait plus approprié de reconnaître l'existence d'un paysage culturel palimpseste plutôt que d'essayer de lier le bien à une tradition ou à une civilisation particulière – qui n'a d'ailleurs pas été identifiée par l'État partie. Il est par conséquent plus pertinent d'envisager d'autres critères.

Concernant le paysage masaï, le dossier de proposition d'inscription déclare que les Masaï sont « *d'une importance exceptionnelle pour la conservation effective (...) vivant en harmonie avec la nature* » (p. 5, voir aussi p. 23). De plus, ils sont « *riches d'une culture qu'ils ont préservée au fil des ans* » (p. 6). Quel que soit l'intérêt des traditions masaï, le dossier de proposition d'inscription ne parvient pas à expliquer en quoi elles sont uniques ou exceptionnelles ou comment leur caractère exceptionnel se reflète dans le paysage.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

*Critère (iv): offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien illustre un témoignage important de l'histoire de l'évolution technologique des hominiens anciens à travers les âges, éclairée par la découverte des outils de pierre appartenant au développement technologique du



Paléolithique inférieur, moyen et supérieur (y compris le premier ensemble techno-industriel oldowayen) et de l'âge du fer. Des reconstructions paléo-environnementales et paléo-biogéographiques de la totalité de la zone aux époques Plio-Pléistocène ont également été établies et contribuent à la compréhension des changements climatiques et écologiques actuels de la zone.

Les découvertes de restes d'hominiens associés à des fossiles de mammifères et de faune et à des outils de pierre, qui ont également conduit à des reconstructions scientifiques concernant les stratégies et modes de subsistance des hominiens anciens, contribuent à la compréhension de certaines des valeurs de base du bien proposé pour inscription en ce qu'il offrait un lieu d'habitation aux chasseurs-cueilleurs il y a des centaines d'années. Les liens socioculturels s'étendant aux morts sont avérés dès 2 000 ans BP par la découverte des tertres funéraires du Ngorongoro.

L'ICOMOS considère que le bien est exceptionnel par la longue séquence de traces qu'il a livrées sur l'évolution humaine et la dynamique homme-environnement, sur une période de 4 millions d'années jusqu'au début de notre ère. La découverte de *Zinjanthropus* et *Homo habilis* à Olduvai a doublé la durée de l'histoire des ancêtres de l'homme et a fait remonter dans des temps bien plus lointains l'association hominiens et utilisation d'outils de pierre.

Des traces physiques des points de référence les plus importants de l'évolution de l'homme ont donc été trouvées au Ngorongoro.

Bien que l'interprétation de nombre des associations établies dans les gorges d'Olduvai soit encore discutable (il n'est pas fait allusion aux débats actuels concernant la taphonomie et la nature des gisements), leur ampleur et leur densité est remarquable. Plusieurs des fossiles types de la généalogie des hominiens proviennent de ce site.

De plus, les futures recherches dans ce bien sont susceptibles de livrer beaucoup d'autres traces concernant l'émergence de l'homme anatomiquement moderne, du comportement moderne et de l'écologie humaine.

Il est cependant nécessaire de définir une délimitation plus précise de la disposition des attributs du bien (voir ci-après) afin de clarifier leur étendue et leur ampleur, et de s'entendre précisément sur ce qui a été reconnu sur le terrain, en ce qui concerne les fouilles et les études, et sur les autres zones présentant un intérêt archéologique.

L'ICOMOS considère que ce critère ne s'applique pas au paysage pastoral masai.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié pour les sites paléo-archéologiques et le paysage plus vaste, mais qu'une délimitation plus précise des attributs est nécessaire.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'authenticité et d'intégrité, bien que ces dernières soient actuellement extrêmement vulnérables, répond au critère (iv) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée pour son intérêt paléo-archéologique.

---

#### *Description des attributs*

Les attributs qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle sont l'ensemble des sites paléo-archéologiques de Laetoli, des gorges d'Olduvai, du lac Ndutu, l'abri sous roche de Nasera et le cratère du Ngorongoro dans leur contexte et le paysage archéologique global.

#### **4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN**

En tant que bien naturel inscrit ayant une longue histoire d'examen par le Comité, notamment une récente mission conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN, les informations sur les menaces pesant sur les attributs naturels sont déjà incluses dans les rapports SOC et seront également étudiées à ce titre lors de la 34e commission. Les commentaires de l'ICOMOS ci-après s'ajoutent à cette discussion et concernent les attributs culturels du bien.

#### *Pressions dues au développement*

Sur certains des sites, des bâtiments accueillant les touristes et des services ont été construits ou leur construction est prévue.

À Laetoli, un bâtiment d'exposition, un bloc sanitaire et une maison de gardien ainsi qu'une route ont été construits à proximité du site, en prévision de l'intérêt accru des visiteurs. Les bâtiments sont parfaitement visibles depuis le site des empreintes de pas enfouies, à une distance de 400 m de là. L'État partie a expliqué que les nouveaux bâtiments étaient temporaires, qu'ils n'ont pas d'impact direct sur le site et qu'ils pourraient être démolis si nécessaire.

Pendant la mission d'évaluation technique, l'État partie a rapporté qu'un Comité Laetoli a été réuni, composé de représentants de la Division des antiquités, de la NCAA et de scientifiques extérieurs, pour passer en revue d'autres sites de fossiles dans le monde afin de développer une stratégie pour exposer les empreintes au public. Les informations complémentaires fournies par l'État partie le 26 février 2010 expliquent que la création de ce Comité a germé lors d'une visite du président de la Tanzanie qui, déçu de ne pas voir les empreintes, demanda au ministère des Ressources

naturelles et du Tourisme (MNRT) d'exhumer les empreintes et de les préserver par une méthode scientifique de manière à les exposer à la vue du public. Le MNRT s'est emparé de la demande du Président comme d'un défi scientifique à relever. Il est proposé que l'ICCROM soit coopté dans le Comité directeur national.

Aucun plan formel pour l'ouverture du site n'est disponible actuellement. Toutefois, il semble qu'un architecte ait développé le concept d'un bâtiment d'exposition entourant le site des empreintes de pas. L'État partie prévoit de rechercher une aide financière pour mener à bien le projet et un consultant a été engagé pour produire un plan d'action qui devrait être remis en mars 2010. Il est prévu que ce plan soit également transmis à l'ICCROM pour commentaire avant sa mise en œuvre et que, « *pour finaliser le plan du site de Laetoli, il est prévu de réunir sur place, au début du mois d'avril 2010, le consultant, les experts et les représentants du Centre du patrimoine mondial et de l'ICOMOS pour en discuter* ».

Dans les informations complémentaires reçues le 26 février 2010, l'État partie reconnaît que l'éventuelle exhumation des empreintes est une question hautement controversée dans la communauté paléo-archéologique, car il existe un risque de dommage ou de destruction du site.

L'ICOMOS considère que le principe de toute intervention à Laetoli doit être étudié et accepté avant d'envisager des structures ou des plans formels qui révèlent les empreintes. Il est essentiel qu'une telle proposition de principe soit soumise pour évaluation à l'ICOMOS et au Comité du patrimoine mondial, comme le demande le paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, avant que tout engagement ne soit pris.

L'ICOMOS considère qu'il est hautement improbable que les projets d'exhumation des empreintes puissent être considérés comme un moyen durable de traiter ces vestiges exceptionnels.

Aux gorges d'Olduvai, des plans d'architecture pour la construction d'un podium sur le site archéologique *FLK-Zinjanthropus* ont été montrés à la mission d'évaluation technique. *FLK-Zinjanthropus* est un des sites les plus importants de cette période, et le podium a été conçu pour commémorer le 50e anniversaire de la découverte du crâne de *Zinjanthropus*. Les plans comprennent la construction d'allées suspendues au-dessus des dépôts de fossiles, de murs de pierre construits directement contre le site et des arbres plantés à la base du site. Les informations supplémentaires fournies par l'État partie le 26 février 2010 expliquent que les experts qui ont participé à la conférence internationale à l'occasion du 50e anniversaire n'ont pas approuvé les plans parce qu'ils pouvaient « *endommager le site de manière irréversible* ». Le consultant a été chargé de revoir les plans. Une réunion est prévue, réunissant les

consultants, les experts de l'université de Dar es Salaam, le Musée national de Tanzanie et le ministère des Antiquités, afin de discuter les plans révisés en mars 2010.

Il est dit que « *par principe, l'ICOMOS recevra une copie des détails des interventions envisagées après que les experts et autres parties prenantes seront convaincus que le concept est compris et que le consultant aura réalisé des plans qui respectent le concept* ».

L'ICOMOS reste préoccupé par le concept du podium qui lui semble être fondamentalement inapproprié et susceptible d'endommager le site de manière irréversible. Comme pour le site de Laetoli, l'ICOMOS considère qu'un accord de principe sur l'approche pour présenter le site devra être atteint avant toute conception de plan. À cette fin, les plans devraient être soumis à l'ICOMOS et au Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences du paragraphe 172 des *Orientations*, avant que tout engagement ne soit pris. L'ICOMOS doute que des constructions réalisées directement sur le site des découvertes puissent être acceptables.

Les informations complémentaires précisaient aussi que le MNRT avait reçu de la part d'une institution locale de recherche une proposition d'établissement d'une base de terrain paléanthropologique multifonctionnelle dans les gorges d'Olduvai. Cela impliquerait la construction de structures et d'un camping. La Division des antiquités étudie cette proposition qui sera discutée lors d'une réunion des acteurs concernés en mars 2010. Aucun détail n'est fourni concernant la localisation ou la taille de cette structure. Comme c'est le cas pour tout projet prévu dans cette zone hautement sensible, les détails des propositions devront être soumis pour examen par l'ICOMOS et le Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences du paragraphe 172 des *Orientations*, avant que tout engagement ne soit pris.

#### *Agriculture et pastoralisme*

En raison de l'accroissement des populations masaï, de la diminution des troupeaux et de la raréfaction de la nourriture, de nombreux pasteurs masaï se sont tournés vers l'agro-pastoralisme. L'agriculture est en principe interdite dans la zone de conservation de Ngorongoro, mais il existe des parcelles d'agriculture à petite échelle. Ces parcelles cultivées ont empiété sur le site de Laetoli et ne se trouvent qu'à 300 ou 400 mètres des gisements de fossiles.

Les pasteurs masaï mènent leurs troupeaux dans les gorges d'Olduvai pour accéder à l'eau. De grands troupeaux de moutons, de chèvres et de bovins ont été observés par la mission d'évaluation technique, malgré le fait que l'entrée du bétail soit interdite sur le site par la NCAA. Cela favorise l'érosion ainsi que le piétinement et la destruction des fossiles et artefacts présents à la surface des gisements de fossiles. Les effets négatifs sont indiscutables. Par exemple, le crâne OH-16 d'*Homo*

*habilis*, découvert en 1963, a été piétiné par le bétail juste avant sa découverte et une grande partie a été détruite. De nombreux chemins tracés par le bétail traversent les gisements de fossiles, provoquant l'érosion au-delà de ce que produit l'érosion naturelle.

L'ICOMOS considère que les autorités ne prennent pas de mesures satisfaisantes pour remédier à la situation.

L'abri sous roche de Nasera sert actuellement d'enclos pour le bétail des Masaï. Les gisements archéologiques ont souffert du piétinement et du remaniement de la couche archéologique supérieure. Il en résulte que de nombreux artefacts et ossements sont exposés et soumis au piétinement. De plus, les parois de l'abri sous roche sont couvertes de graffitis, dont certains recouvrent des gravures rupestres à demi-effacées. Ces dommages irréversibles détruisent l'intégrité du matériel archéologique. Bien que le site soit légalement protégé par la Loi sur les antiquités, la protection du site n'est pas appliquée et aucun plan n'est prévu pour limiter les dommages continus.

#### *Exploitation minière*

L'exploitation minière est interdite dans la NCA (zone de conservation de Ngorongoro). Pendant la mission d'évaluation technique, cependant, il a été noté que des gravières y étaient exploitées pour fournir des matériaux de construction pour les routes. Si ces carrières devaient se trouver à proximité des sites archéologiques, les dommages seraient considérables. Les carrières désaffectées n'ont pas été réhabilitées et aucune mesure préventive ne semble être en cours.

#### *Contraintes dues au tourisme*

Les pressions dues au tourisme demeurent un problème dans le cratère du Ngorongoro et entraînent certaines menaces sur les ressources naturelles de la NCA, bien que cela soit de moindre incidence que pour les ressources culturelles. La NCAA prévoit d'alléger la pression due au tourisme dans le cratère en encourageant la visite d'autres sites, en particulier les ressources paléanthropologiques. Si ces efforts portent leurs fruits et qu'un nombre croissant de touristes visite les sites paléanthropologiques, il existe un risque que surviennent des dommages (par exemple, le vandalisme, le vol de matériel archéologique).

Il existe un conflit entre les pasteurs masaï et les hôtels et campings qui requièrent tous l'accès à l'eau et à la terre. Selon le Conseil des pasteurs masaï (MPC), les *lodges* existants ont limité la superficie des pâturages et l'accès aux sources d'eau. Il n'existe pas de plate-forme de discussion entre les acteurs de l'industrie du tourisme, en particulier les gérants des *lodges* dans la NCA, et la NCAA, ce qui est contradictoire avec les objectifs de cette dernière entité qui est de promouvoir le tourisme.

#### *Contraintes liées à l'environnement*

La première menace pesant sur les sites de fossiles est l'érosion naturelle. Par exemple, les fortes pluies peuvent entraîner de hauts niveaux d'érosion des gisements de fossiles. Cela peut se produire et s'est déjà produit au cours de l'histoire géologique. Mais cela ne constitue pas forcément un problème, car ces phénomènes naturels sont à l'œuvre depuis la constitution des sites de fossiles. De plus, l'érosion joue un rôle essentiel dans la valeur scientifique des sites de fossiles, car les paléanthropologues dépendent de l'érosion qui met au jour le matériel fossile.

Les incendies d'origine naturelle sont gérés par la NCAA (recours au brûlage dirigé et au pare-feu). Les incendies déclenchés par les populations locales représentent une sérieuse menace pour les ressources naturelles de la NCA, mais aussi pour les Masaï et leurs troupeaux. Les dommages pouvant être causés aux ressources paléanthropologiques sont relativement faibles, car celles-ci demeurent enfouies. La mission d'évaluation technique a observé plusieurs incendies déclenchés par la culture sur brûlis. Ces incendies sont interdits dans la NCA, bien que l'application des règles semble laxiste.

La sécheresse demeure une menace pour le peuple masaï présent dans la NCA. La mission d'évaluation technique a coïncidé avec une sévère sécheresse qui a eu des conséquences dévastatrices pour les Masaï à travers toute l'Afrique de l'Est. Le manque d'eau menace la survie du bétail qui, à son tour, menace celle de la population masaï. Ces cas de sécheresse devraient se poursuivre et les prévisions climatiques à long terme suggèrent une augmentation de leur fréquence et de leur gravité. Il apparaît que des mesures préventives ne peuvent être prises, mais l'ICOMOS considère qu'il serait sage que l'État partie prévoie un plan d'approvisionnement en eau de la population masaï et de ses troupeaux.

#### *Catastrophes naturelles*

Les catastrophes naturelles identifiées par l'État partie comprennent les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Les tremblements de terre peuvent se produire, mais ne représentent pas de menace grave pour les ressources culturelles de la NCA. Les inondations sont peu probables en dehors du cratère du Ngorongoro et font peser une menace minime sur les ressources culturelles. Les incendies naturels constituent une menace minimale pour les ressources paléanthropologiques de la zone, car les fossiles restent enfouis. Toutefois, des incendies graves peuvent causer des problèmes au peuple masaï. La NCAA est responsable de la gestion des incendies naturels (recours au brûlage dirigé et au pare-feu). L'ICOMOS considère que les menaces naturelles ont été correctement traitées par les autorités dans la mesure de leurs moyens.

### *Pression due à la population*

La pression due à la population demeure la plus forte menace pesant sur la culture masai. Les derniers recensements donnent une population masai dans la NCA d'environ 64 000 personnes et la tendance des dernières décennies est à l'accroissement. Les populations augmentent essentiellement parce que les Masai voisins vont s'installer dans la NCA où l'accès aux soins médicaux, aux soins vétérinaires et aux écoles, etc., est meilleur. Le mode de vie pastoral nomade traditionnel ne peut pas subvenir aux besoins d'une population grandissante. Il en résulte qu'un nombre croissant de Masai se tournent vers l'agriculture et pratiquent un mode de vie plus sédentaire et moins traditionnel. Les effets de l'accroissement de la population sont particulièrement visibles dans le grand nombre de structures permanentes non traditionnelles dans les villages masai qui commencent à ressembler à des bidonvilles. Il n'existe pas de mesures préventives pour limiter l'augmentation de la population et l'ICOMOS considère que cette menace n'a pas été traitée de manière satisfaisante par les autorités. L'UICN est d'accord avec ce point de vue et note : « *Le mode de vie des Masai est placé sous la pression du changement. L'adoption de l'agriculture et les difficultés de maintenir le nomadisme comme mode de vie sont une réalité pour les communautés masai vivant dans le Ngorongoro. Le nombre des habitants vivant dans le cratère est un problème clé.* »

### *Impact du changement climatique*

La sécheresse mentionnée ci-avant pourrait être liée au changement climatique.

---

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur les attributs culturels du bien sont les développements inappropriés qui sont proposés pour Laetoli et Olduvai et qui constituent un danger majeur pour l'intégrité, l'authenticité et la valeur universelle exceptionnelle du bien au regard des critères culturels, l'absence d'application des réglementations relatives à l'utilisation des terres à proximité et dans les sites archéologiques, la surpopulation et l'absence de stratégie en faveur du pastoralisme et du pacage des troupeaux.

---

## **5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION**

### ***Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon***

Les délimitations de la NCA sont clairement établies et le bien proposé pour inscription comporte tous les attributs nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien en ce qui concerne les ressources paléolithiques (bien que celles-ci restent à clarifier).

Aucune zone tampon n'a été proposée, car l'État partie considère que l'ampleur du bien et des zones protégées lui offre une protection appropriée.

L'ICOMOS considère que ce point de vue se défend, car les ressources paléolithiques et culturelles sont bien protégées dans les délimitations de la NCA. Toutefois, il existe un risque potentiel sur la limite sud-est de la NCA, près de la ville de Karatu. Cette zone est actuellement vouée à l'agriculture et à l'élevage. Toute modification de stratégie d'occupation des sols pourrait potentiellement menacer la NCA.

---

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription sont appropriées et que les zones autour du bien offrent une zone tampon adéquate, hormis au sud-est.

---

### ***Droit de propriété***

Le bien proposé pour inscription est la propriété de l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro, qui est une agence gouvernementale.

### ***Protection***

#### *Protection juridique*

Les ressources paléolithiques sont protégées par la Loi sur les antiquités de 1964 (amendée en 1979). La loi interdit les vols et les dommages causés aux antiquités culturelles et vise entre autres les sites de la NCA. Cette loi prévoit le plus haut degré de protection légale possible dans le pays et cette protection s'applique à toutes les ressources archéologiques connues et découvertes futures. L'application de cette loi est du ressort de la Division des antiquités.

Une révision de la politique nationale sur la protection des antiquités culturelles est en cours.

Les gorges d'Olduvai sont le seul site à posséder des délimitations clairement définies, en raison de son contexte géologique unique. La zone environnante des gorges d'Olduvai s'étend sur 5 km autour des gorges dans toutes les directions, mais les limites ne sont pas indiquées sur le terrain. Cette zone entière est protégée par la Loi sur les antiquités.

Les sites de Laetoli et du lac Ndutu sont des paysages de fossiles enfouis, dont les délimitations ne sont pas clairement définies. L'étendue des gisements de fossiles n'est pas connue, alors que des cartes géologiques ou une étude précise des sites pourrait aider à en définir les limites. Des délimitations précises manquent aussi pour l'abri sous roche de Nasera et les tertres funéraires de Ngorongoro.

L'ICOMOS recommande que l'État partie développe des délimitations spécifiques pour les sites de Laetoli, du lac

Ndutu, de Nasera et des tertres funéraires du Ngorongoro, ainsi que pour les paysages présentant un intérêt, afin d'assurer leur protection, leur conservation, leur gestion et leur suivi. L'ICOMOS recommande aussi que des zones supplémentaires, qui présentent un intérêt archéologique, soient clairement définies.

Il n'existe pas de protection officielle pour maintenir les traditions masai, telles que le pastoralisme et la construction des maisons traditionnelles.

L'application de la protection légale existante est quelque peu déficiente. Comme il a été noté ci-avant, la mission d'évaluation technique a observé du bétail dans les gorges d'Olduvai, un enclos et des graffitis dans l'abri sous roche de Nasera et des parcelles agricoles dans le voisinage immédiat de Laetoli (et dans la NCA en général). L'atmosphère permissive dans la NCA est confirmée par l'exploitation de gravières pour produire des matériaux de construction, de nombreuses parcelles cultivées et des feux allumés pour la culture sur brûlis. Toutes ces pratiques sont en principe interdites dans la NCA.

#### *Protection traditionnelle*

Il est dit dans le dossier de proposition d'inscription que le peuple masai a préservé ses traditions pastorales tout en vivant en harmonie avec les animaux sauvages qui migrent dans la région. La NCAA compte sur le savoir indigène pour maintenir un régime de pacage viable à travers toute la NCA. Toutefois, il n'existe pas de stratégie de gestion du pastoralisme. L'ICOMOS considère que la façon dont sont gérées les traditions pastorales face à l'augmentation de la population, à la pression sur les ressources en pâturages et aux problèmes environnementaux tels que le manque d'eau, reste obscure.

#### *Efficacité des mesures de protection*

La protection légale en place pour les ressources paléanthropologiques est limitée par l'absence de délimitations pour la plupart des sites et par son apparent défaut d'application, ce qui signifie que nombre des ressources se trouvent menacées.

Il reste à préciser si l'augmentation de la population perturbe la viabilité des pratiques de protection traditionnelles. L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale de pastoralisme.

L'ICOMOS considère que, bien que la protection légale en place pour les ressources paléanthropologiques soit techniquement appropriée, son défaut d'application est source d'inquiétude. L'ICOMOS recommande que l'État partie développe des délimitations spécifiques autour de Laetoli, du lac Ndutu, de Nasera et des tertres funéraires du Ngorongoro afin d'assurer leur protection. L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'établir une stratégie globale de pastoralisme afin d'évaluer si le pacage

traditionnel peut être maintenu par les pratiques organisationnelles traditionnelles et dans quelle mesure celles-ci s'articulent avec la gestion des attributs naturels et archéologiques.

## **Conservation**

### *Inventaires, archives, recherche*

Les ressources archéologiques de la NCA sont bien documentées par les décennies de recherche scientifique. Néanmoins, la documentation ne semble pas rassemblée en un seul endroit ni être facilement accessible et n'a pas été utilisée pour définir les limites des sites principaux ou d'autres zones d'intérêt.

Il n'existe pas d'inventaire des établissements ou des *bomas* masai. L'ICOMOS recommande que l'État partie réalise une étude détaillée sur les villages et établissements masai. Il serait utile de disposer de détails supplémentaires sur les structures présentes dans les établissements. De telles informations fourniraient la base d'un suivi de tout changement intervenant dans la population et les stratégies d'établissement pour le futur.

### *État actuel de conservation*

L'état de conservation des différents sites archéologiques est variable. Les sites compris dans le cratère du Ngorongoro et le lac Ndutu sont en bon état. L'état des empreintes de pas de Laetoli est aujourd'hui stabilisé après l'extraction des racines d'arbres et l'enfouissement des traces. Le site des gorges d'Olduvai subit la pression du pacage, de même que l'abri sous roche de Nasera.

### *Mesures de conservation mises en place*

Les orientations pour la conservation des ressources archéologiques sont définies dans la Loi sur les antiquités, bien qu'une révision de la politique nationale soit en cours. Néanmoins, il semble qu'il n'y ait pas de stratégie formelle pour la conservation et la gestion des sites individuels.

L'ICOMOS considère que des plans ou stratégies de conservation sont nécessaires pour chacun des sites paléo-archéologiques.

### *Entretien*

Du personnel du ministère des Antiquités est présent sur le terrain dans les gorges d'Olduvai et à Laetoli. Il est composé de deux gardes résidents, responsables du suivi des gisements de fossiles à Laetoli et de plusieurs guides locaux à Olduvai.

### *Efficacité des mesures de conservation*

Le personnel en nombre limité pour la grande superficie du bien proposé pour inscription, l'éloignement des sites principaux, l'absence de délimitations appropriées et le défaut d'application des réglementations font que, globalement, l'efficacité des mesures de conservation est très limitée.

---

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'établir un programme de conservation pour mettre en place la documentation nécessaire, développer des plans de conservation, appliquer les réglementations concernant le pacage et augmenter le nombre et les connaissances du personnel du patrimoine culturel.

---

### **Gestion**

#### *Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels*

La NCA est placée sous la responsabilité de la NCAA. Les principaux objectifs de gestion sont de conserver les ressources naturelles, protéger les intérêts des pasteurs masaï et promouvoir le tourisme. La Division des antiquités est responsable de la gestion et de la protection des ressources paléoanthropologiques dans la NCA. Un mémorandum d'accord est en cours de rédaction pour établir officiellement les relations entre les deux entités. Le Conseil de direction de la NCAA comprend des représentants de la Division des antiquités (ainsi que du conseil des pasteurs masaï - MPC).

Actuellement, de nombreux membres du personnel sont chargés des biens naturels de la NCA. La NCAA manque de personnel du patrimoine culturel formé à la gestion des communautés de pasteurs. Toutefois, la NCA et la Division des antiquités ont indiqué que des plans sont en cours pour étoffer leur personnel et compenser ce déséquilibre.

Hormis la désignation des terres sur lesquelles les Masaï peuvent mener leurs troupeaux, il n'y a pas de stratégie active concernant la gestion du pastoralisme dans la NCA. La stratégie de gestion semble réactive en termes de protection des ressources naturelles de la NCA. Dans la communauté masaï, le MPC est responsable de l'établissement de régimes de pacage sur la base des savoirs traditionnels indigènes.

Une des sources d'inquiétude identifiées au cours de la mission d'évaluation technique est l'augmentation continue de la population masaï. Afin de suivre et de gérer de manière appropriée cette situation, une première mesure importante sera de faire un recensement précis des habitants de la NCA et une étude de l'étendue de leurs implantations. Actuellement, il n'existe pas de plan formel de gestion et de contrôle du nombre d'installations et les pasteurs masaï sont libres d'aller et venir à leur guise.

Ces dernières années, la population masaï a augmenté, augmentant le ratio du nombre d'habitants par rapport au cheptel. Ce déclin est encouragé par la gestion de la NCAA qui fait campagne pour que la qualité du bétail soit préférée à la quantité. À cette fin, la NCAA est chargée de fournir des services vétérinaires aux pasteurs masaï.

Toutefois, le Conseil des pasteurs masaï (MPC) est chargé d'exposer les besoins du peuple masaï. Un forum permet la communication entre le MPC et la NCAA. De plus, le président du MPC est aussi membre du conseil d'administration de la NCAA.

La NCAA a établi la capacité limite des herbivores de la NCA à 250 000. Ce chiffre comprend le bétail et les troupeaux d'animaux sauvages. Le surpâturage est constaté, en particulier à proximité des villages masaï. Les régimes de pacage sont gérés par le MPC qui est responsable de la protection des intérêts du peuple masaï.

#### *Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation*

Le dossier de proposition d'inscription comprend un plan de gestion intégré prévisionnel 2006-2010 (bien que le texte mentionne un plan pour 2006-2016). Le plan comprend cinq chapitres : Description du bien ; Ressources dans le bien ; Objectifs ; Programmes de gestion et d'action ; Stratégie de mise en œuvre.

L'ICOMOS note que le plan de gestion a tendance à être orienté vers l'environnement naturel en termes de besoins pour plus de recherche, de gestion de la biodiversité et de promotion de la conservation des habitats cruciaux. Les objectifs sociaux portent davantage sur les questions sociales et la réduction des conflits homme-nature. Une meilleure documentation des ressources culturelles et une prospection du potentiel archéologique du paysage global ne figurent pas parmi les objectifs du plan. Le plan de gestion prévoit la sensibilisation à l'environnement mais pas à la culture. La prochaine révision du plan devra s'attacher au patrimoine culturel et lui accorder une égale importance et des ressources équivalentes à celles du patrimoine naturel.

Du point de vue de la mise en œuvre, la stratégie principale de la gestion environnementale est celle de l'approche d'un écosystème. L'ICOMOS note qu'il n'est pas indiqué d'y intégrer des objectifs culturels. Le seul domaine qui reconnaisse la ressource culturelle est celui des zones de gestion de la terre entre lesquelles le bien se répartit.

Ni le plan de gestion ni le dossier de proposition d'inscription ne reflètent les inquiétudes de la mission de suivi réactif de 2007 menée par l'UICN et le Centre du patrimoine mondial (réitérées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 33<sup>e</sup> session (Séville, 2009)). Il était suggéré de développer une stratégie

globale de tourisme de manière à orienter le public et à privilégier la qualité de l'expérience touristique et non pas la quantité de visiteurs et de structures accueillant les touristes.

L'UICN note que « de nombreuses recommandations qui ont résulté des missions de suivi réactif du bien entreprises en 2007 et 2008 n'ont pas été mises en œuvre. [...] L'UICN considère que l'essentiel serait de s'assurer que l'organe de gestion a la capacité, les compétences et les ressources de remplir son rôle avec efficacité. Ce rôle serait potentiellement redéfini par la nouvelle proposition d'inscription du bien. Si celle-ci est acceptée, de nouvelles conditions et obligations seraient introduites dans la gestion du bien qui tiendraient compte de l'importance accrue des valeurs culturelles. L'UICN considère qu'un système de gestion entièrement intégré serait nécessaire pour garantir une approche globale efficace de la gestion du bien. Celle-ci devrait envisager les aspects naturel et culturel et l'interaction entre les eux. La protection des valeurs naturelles du bien devraient continuer d'être un objectif central du système de gestion si le bien était reconnu comme site mixte. »

#### *Préparation aux risques*

La préparation aux risques n'a pas été formalisée.

#### *Implication des communautés locales*

Les communautés masai sont fortement impliquées dans la zone de conservation. Toutefois, la manière dont cet engagement pourra être géré à l'avenir pour assurer une approche durable de la diversité naturelle, du pacage des troupeaux et de la conservation des ressources archéologiques doit encore être résolue et formalisée.

#### *Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation*

La zone de conservation est dotée d'un personnel de 360 personnes qui sont essentiellement formées à la gestion de la faune et de la flore, à l'écologie et au tourisme, certains d'entre eux ayant une expertise technique. Il n'y a pas de personnel formé au patrimoine culturel sur le site. Les conservateurs et assistants conservateurs des Antiquités ont une formation en archéologie et/ou en gestion du patrimoine culturel.

#### *Efficacité de la gestion actuelle*

La gestion actuelle est orientée vers la conservation des ressources naturelles, le tourisme et, dans une certaine mesure, la résolution du conflit avec le peuple masai. Il convient de donner un plus grand poids à la conservation active des ressources culturelles, tant pour les sites archéologiques que pour les terres de pacage des Masai.

---

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la gestion dynamique des ressources du patrimoine culturel à travers le développement de stratégies pour les sites archéologiques, les pâturages, le système pastoral global et le tourisme. En conclusion, l'ICOMOS considère que le système de gestion du bien doit être étendu pour inclure ces stratégies et le personnel complété par des recrues ayant une formation en patrimoine culturel.

---

## **6. SUIVI**

Le suivi est pris en charge par la NCAA et la Division des antiquités. Aucun indicateur n'est défini pour le processus du suivi et sa régularité n'est pas précisée.

---

L'ICOMOS considère qu'un programme de suivi doit être développé ciblant les attributs culturels du bien.

---

## **7. CONCLUSIONS**

Au regard de l'extraordinaire richesse des ressources paléanthropologiques de la zone de conservation, il a été estimé que le dossier de proposition d'inscription ne fournissait pas suffisamment d'informations pour les documenter de manière appropriée. Étant donné la richesse de la littérature disponible correspondant à de nombreuses années d'étude des sites, cela est décevant.

Des plans et des cartes détaillés des ressources paléanthropologiques de la NCA sont nécessaires. Un relevé géographique des découvertes sur tous les sites paléanthropologiques devrait être réalisé.

L'ICOMOS considère qu'il existe des menaces sérieuses et spécifiques pesant sur l'authenticité, l'intégrité et la valeur universelle exceptionnelle du bien du fait des propositions d'ouverture au public du site des empreintes de pas de Laetoli et de la construction d'un podium sur le site de la découverte du crâne du *Zinjanthropus*. Les informations complémentaires fournies par l'État partie indiquent que ces deux propositions sont encore envisagées. L'ICOMOS considère que les propositions actuelles ne devraient pas être poursuivies et que l'approche globale de la présentation des deux sites doit être reconsidérée afin de garantir que la valeur scientifique des vestiges paléolithiques à l'intérieur comme à l'extérieur des deux sites sera protégée à long terme, de même que leur potentiel pour de futures découvertes. Tout plan de développement devrait être soumis pour évaluation à l'ICOMOS et au Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences du paragraphe 172 des *Orientations*, avant que tout engagement ne soit pris.

De plus, l'ICOMOS considère qu'il est hautement improbable que les propositions d'exhumation des

empreintes de pas ou de construction d'un monument sur le site de la découverte du crâne du *Zinjanthropus* puissent être envisagées comme moyen durable de traiter ces vestiges exceptionnels.

L'ICOMOS s'inquiète aussi des points suivants : l'état de conservation de chacun des sites, l'absence de stratégies de conservation, l'application de la réglementation relative à l'occupation des sols, le manque de personnel formé au patrimoine culturel et l'absence de stratégie globale concernant le pastoralisme et le pacage face à l'augmentation de la population.

Globalement, le système de gestion du bien est actuellement orienté vers la conservation des ressources naturelles et la gestion du tourisme des parcs animaliers. Si les ressources culturelles qui ont une valeur universelle exceptionnelle doivent être reconnues comme étant d'égale importance par rapport aux ressources naturelles déjà reconnues comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, il est nécessaire de rééquilibrer la considération des besoins et la gestion des ressources naturelles et culturelles.

Bien que l'ICOMOS considère que les traditions pastorales des Masaï dans le bien soient en déclin, qu'elles ne concernent qu'une zone relativement petite et que le paysage de pacage ne puissent représenter la tradition pastorale plus large des Masaï ni avoir une valeur universelle exceptionnelle, l'ICOMOS considère néanmoins que ces zones doivent être gérées en développant une stratégie pastorale afin d'assurer leur pérennité en ce qui concerne leurs attributs humains et naturels, et que la gestion respecte en particulier les ressources culturelles paléolithologiques.

Bien que l'ICOMOS considère que le bien ait la capacité de justifier le critère (iv) pour son intérêt paléolithologique, son authenticité et son intégrité sont actuellement extrêmement vulnérables, la protection n'est pas appliquée, les stratégies de conservation détaillées font défaut, il n'existe pas de délimitations appropriées pour les sites paléolithologiques et les paysages présentant un intérêt, une stratégie en faveur du pastoralisme doit être mise en place et, plus fondamentalement, deux sites, Laetoli et le site du *Zinjanthropus* à Olduvai, sont menacés par les développements proposés qui pourraient endommager de manière irréversible leur patrimoine paléolithologique.

Le bien étant déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base de critères naturels, et l'ICOMOS considérant qu'il est urgent de traiter les vulnérabilités et les menaces pesant sur les attributs culturels, et de mettre en place une gestion plus durable du paysage global, il recommande que le bien soit inscrit sous un critère culturel supplémentaire en tant que paysage culturel relique et que, simultanément, il soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. L'ICOMOS rappelle les paragraphes 178 et 179 des *Orientations devant*

*guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, qui stipulent qu'un bien peut être inscrit sur cette Liste par le Comité lorsque le bien est menacé par un danger prouvé, précis et imminent tel que la perte significative de l'authenticité historique et la dénaturation grave de la signification culturelle.

L'ICOMOS considère que l'inscription sur la liste des biens en péril devrait être considérée comme un moyen d'aider à la mobilisation des ressources pour traiter les problèmes de gestion, de conservation et de développement potentiel, et en particulier de garantir que les propositions actuelles pour Laetoli et Olduvai soient réévaluées et qu'elles ne soient pas poussées plus avant dans leur forme ou avec leur approche actuelles. L'inscription du bien en tant que paysage culturel relique proposée ne signifie pas que l'implication des pasteurs masaï dans le bien soit ignorée. Bien que le paysage ne puisse pas être vu comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que paysage pastoral évolutif, les traditions pastorales doivent être gérées afin de leur permettre de coexister avec les attributs archéologiques et naturels et, à cette fin, le système de gestion doit accorder un plus grand respect aux aspects culturels du bien.

#### **Recommandations concernant l'inscription**

L'ICOMOS recommande que la demande d'inscrire la Zone de conservation de Ngorongoro, République-Unie de Tanzanie, sur la base de critères culturels supplémentaires soit approuvée sur la base du **critère culturel (iv)**.

L'ICOMOS recommande de plus que, au titre du paragraphe 179 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien étant menacé par un danger grave et précis découlant des propositions d'ouverture du site des empreintes de pas de Laetoli et de la construction d'un monument sur le site de la découverte du crâne du *Zinjanthropus*, la zone de conservation de Ngorongoro, République-Unie de Tanzanie, soit immédiatement inscrite sur la **Liste du patrimoine mondial en péril**.

L'ICOMOS recommande également que, en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, l'État partie invite une mission à visiter le bien pour s'accorder sur l'état de conservation souhaité, basé sur les attributs culturels de la valeur universelle exceptionnelle et que la révision du système et du plan de gestion permettra d'atteindre.

L'ICOMOS recommande de plus que l'État partie prenne en considération de toute urgence les points suivants :

- Réévaluer les propositions concernant la présentation des empreintes de pas de Laetoli et la construction du nouveau musée, de manière à ce que les vestiges ne soient pas exposés à la vue du



public et qu'aucune construction ne soit réalisée à proximité du site ;

- Réévaluer les propositions concernant un monument sur le site de découverte du *Zinjanthropus* dans les gorges d'Olduvai, de sorte qu'aucune construction ne soit réalisée sur ou à proximité des sites archéologiques, afin de protéger leur témoignage scientifique et leur potentiel pour la recherche future ;
- Informer le Comité du patrimoine mondial de toute proposition de construction sur ces deux sites avant que tout engagement ne soit pris, conformément au paragraphe 172 des *Orientations* ;
- Afin de définir une base claire pour la valeur de la ressource et ses besoins en termes de conservation et de gestion, fournir :
  - des informations sur les zones spécifiques et la localisation des ressources paléanthropologiques, notamment les délimitations spécifiques de Laetoli, du lac Ndutu, de Nasera et des tertres funéraires du Ngorongoro et de leur environnement délicat, afin d'assurer leur protection ;
  - des précisions sur le paysage d'intérêt archéologique dans la totalité du bien ;
  - des informations sur la localisation des découvertes dans tous les sites paléanthropologiques ;
  - des plans de conservation pour tous les lieux paléanthropologiques ;
  - un plan de gestion révisé accordant plus d'importance à la gestion des ressources culturelles et définissant la manière dont les réglementations seront appliquées, et qui comprenne une stratégie de pastoralisme respectant les ressources culturelles et naturelles, impliquant les communautés masai et définissant une approche durable de la gestion des pâturages.

#### *Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée*

L'ICOMOS note que cette proposition de déclaration devra être finalement intégrée avec une déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective pour les critères naturels déjà reconnus.

#### Brève synthèse

La zone de conservation de Ngorongoro s'étend sur de vastes étendues de prairies, de brousses et de forêts d'altitude, des plaines du parc national du Serengeti au nord-ouest jusqu'au bras Est de la vallée du Grand Rift. Elle comprend le spectaculaire cratère du Ngorongoro, le plus grand cratère effondré du monde, avec ses vastes pâturages et les gorges d'Olduvai, un profond ravin de 14 km.

La région a été l'objet de fouilles archéologiques de grande envergure depuis 80 ans et a livré une longue séquence de traces de l'évolution humaine et de la dynamique homme-environnement sur une période de près de 4 millions d'années jusqu'au début de notre ère. Ces traces comprennent : des empreintes de pas fossilisées à Laetoli, associées au développement de la bipédie humaine ; une séquence de l'évolution de diverses espèces d'hominiens dans les gorges d'Olduvai, depuis les *Australopithecus* tels que le *Zinjanthropus boisei* jusqu'à la lignée *Homo* qui comprend *Homo habilis*, *Homo erectus* et *Homo sapiens* ainsi qu'une forme précoce d'*Homo sapiens* au lac Ndutu ; dans le cratère du Ngorongoro, des vestiges qui témoignent du développement de la technologie de la pierre et de la transition vers l'utilisation du fer. L'ensemble du paysage de la zone est vu comme ayant le potentiel de révéler beaucoup d'autres traces de l'émergence de l'homme anatomiquement moderne, du comportement moderne et de l'écologie humaine.

**Critère (iv) :** La zone de conservation de Ngorongoro a livré une séquence exceptionnellement longue de témoignages cruciaux relatifs à l'évolution humaine et à la dynamique homme-environnement, sur une période de 4 millions d'années jusqu'au début de notre ère, incluant des traces physiques des points de référence les plus importants de l'évolution de l'homme. Bien que l'interprétation de nombre des associations établies dans les gorges d'Olduvai soit encore discutable, leur ampleur et leur densité sont remarquables. Plusieurs des fossiles types de la généalogie des hominiens proviennent de ce site. De plus, les futures recherches menées sur le terrain sont susceptibles de livrer beaucoup d'autres témoignages concernant l'émergence de l'homme anatomiquement moderne, du comportement moderne et de l'écologie humaine.

#### Intégrité et authenticité

Le bien renferme non seulement les vestiges connus mais aussi des zones à fort potentiel archéo-anthropologique où des découvertes apparentées pourraient être faites.

Toutefois, l'intégrité des attributs paléo-archéologiques spécifiques et le paysage généralement concerné sont, dans une certaine mesure, menacés et donc vulnérables en raison du défaut d'application des dispositions de protection concernant les régimes de pacage, les accès proposés et les aménagements liés au tourisme à Laetoli et dans les gorges d'Olduvai.

En général, l'authenticité des sites de gisements de fossiles est incontestable. Toutefois, étant donné la nature de ces sites, le contexte des gisements doit rester inchangé (hormis par les processus géologiques naturels). Le dossier de proposition d'inscription ne comportant pas d'informations assez détaillées concernant la plupart des sites pour délimiter leur étendue ou la zone d'intérêt archéologique, ni de garanties suffisantes en termes de moyens de gestion

pour garantir que les sites resteront intacts et qu'ils ne seront pas menacés par l'accès des visiteurs, les constructions ou le bétail, leur authenticité est vulnérable.

#### Mesures de gestion et de protection

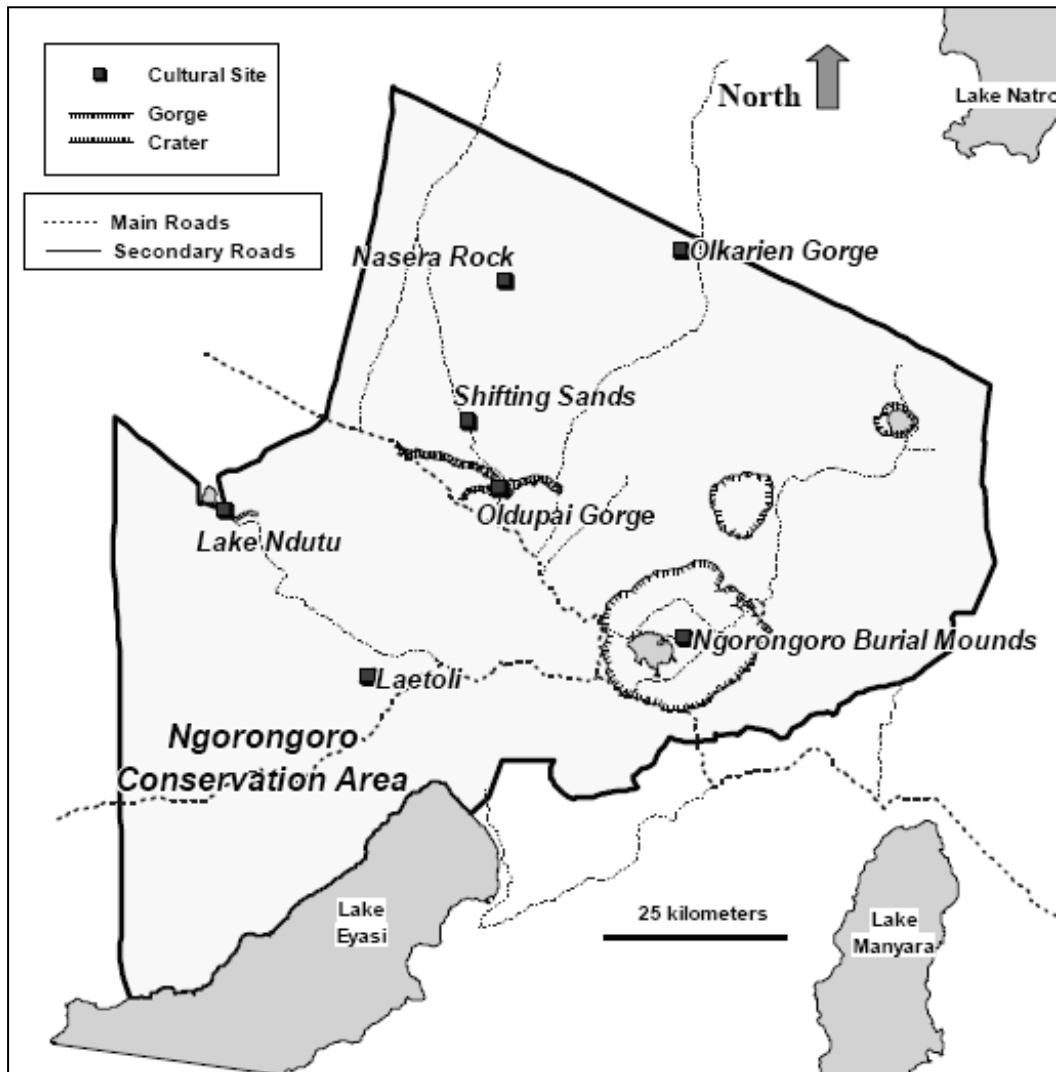
Le bien est placé sous la responsabilité de l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro (NCAA). Ses principaux objectifs de gestion sont de conserver les ressources naturelles, protéger les intérêts des pasteurs masai et promouvoir le tourisme. La Division des antiquités est responsable de la gestion et de la protection des ressources paléanthropologiques dans la Zone de conservation de Ngorongoro. Un mémorandum d'accord est en cours de rédaction pour établir formellement les relations entre les deux entités.

La NCAA manque de personnel du patrimoine culturel formé à la gestion des communautés de pasteurs. Toutefois, la NCA et la Division des antiquités indiquent que des plans sont en cours pour renforcer leur personnel afin de remédier au déséquilibre.

Le bien dispose d'un plan de gestion global prévisionnel, mais celui-ci a des objectifs culturels limités qui sont davantage liés aux questions sociales et à la réduction du conflit homme-nature qu'à la documentation, la conservation et la gestion des ressources culturelles et à l'investigation du potentiel du paysage global en matière archéologique. Le plan prévoit la sensibilisation aux questions de l'environnement mais pas à la culture.

Du point de vue de la mise en œuvre, la stratégie principale de la gestion environnementale est celle de l'approche d'un écosystème. Il n'est pas prévu de l'associer à des objectifs culturels afin, par exemple, d'avoir une approche durable de la gestion des pâturages et des ressources archéologiques.

Il est urgent d'étendre le système de gestion et le plan de gestion pour adopter une approche culturelle et naturelle intégrée, à court, moyen et long termes, et renforcer le personnel pour inclure des agents qualifiés de la culture.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Gorges d'Olduvai



Site de Laetoli,  
empreintes de trois *Australopithecus afarensis*



2

Paysage pastoral masai



Maisons masai